



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°2025_002

Séance du 07 février 2025

Le 07 février deux mille vingt-cinq à 17h, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, légalement convoqué, par avis individuel, s'est réuni au siège du Centre de Gestion de la Lozère, 11, boulevard des Capucins, 48 000 Mende.

Nombre d'administrateurs en exercice : 20

Date de l'envoi de la convocation le 15/01/2025

Etaient présents :

Messieurs : **ASTRUC Alain**, Maire de Peyre en Aubrac ; **BERGOGNE Francis**, Maire de Barjac ; **BOUNIOU Lionel**, Maire de Bourgs sur Colagne ; **COLLANGE Jean-François**, Adjoint au Maire de Langogne ; **DE LESCURE Jean**, Maire de St André Capcèze ; **ITIER Jean-Paul**, Maire de St léger de Peyre ; **JACQUES Jérôme**, Adjoint au Maire de Chanac ; **SUAU Laurent**, Adjoint au Maire de Mende.

Mesdames : **GAILLAC Josette**, Maire de Bassurels ; **HUGON Christine**, Maire de Saint Chély d'Apcher.

Etaient excusés :

Messieurs : **BEAURY Pascal**, Maire de Mont-Lozère et Goulet ; **BRUGERON Jean-Noël**, Maire du Malzieu-Ville ; **BAYLE Régis**, Conseiller régional de la Région Occitanie ; **COUDERC Henri**, Président de la CC Gorges Causses Cévennes ; **MALAVIEILLE Christian**, Maire Délégué de Javols ; **POURQUIER Jean-Paul**, Maire du Massegros Causses Gorges ; **SAINT LEGER Francis**, Président de la Communauté de Communes Randon-Margeride.

Mesdames : **BREMOND Patricia**, Maire de Marvejols ; **MAILLOLS Aurélie**, Conseillère régionale de la Région Occitanie ; **MINET-TRENEULE Elizabeth**, Adjointe au Maire de Mende ; **THEROND Flore**, Maire de Florac 3 rivières.

Assistaient également Madame **ABINAL Emmanuelle**, Directrice du Centre de Gestion et Monsieur **SCHREINER Bruno**, Adjoint de Direction.

Monsieur POURQUIER Jean-Paul donne pouvoir à **Monsieur SUAU Laurent**, Maire de Mende.

Monsieur BRUGERON Jean-Noël donne pouvoir à **Monsieur ITIER Jean-Paul**, Maire de St Léger de Peyre.

Le Président procède à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil. Monsieur Jean-Paul ITIER ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptées. Monsieur le Président a ouvert la séance. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président présente à l'assemblée :

Sur la base du rapport sur les orientations budgétaires 2025 joint en annexe, et faisant observer que selon les dispositions de l'article 11 du décret n° 2020-554 du 11 mai 2020 portant diverses dispositions relatives aux centres de gestion de la fonction publique territoriale, le rapport sur les orientations budgétaires donnent lieu à un débat au Conseil d'Administration, Monsieur le Président invite les élus de l'assemblée à s'exprimer.

Les élus font part de leur approbation des éléments transmis pour ce débat d'orientation budgétaire pour le Centre de Gestion.

Le débat est clos par Monsieur le Président.

Le Président propose :

- **D'APPROUVER** la tenue du débat d'orientations budgétaires (DOB) 2025
- **DE PRENDRE ACTE** de l'existence du rapport d'orientations budgétaires (ROB).

Le Conseil d'Administration après avoir délibéré décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la tenue du débat d'orientations budgétaires (DOB) 2025
- **DE PRENDRE ACTE** de l'existence du rapport d'orientations budgétaires (ROB).

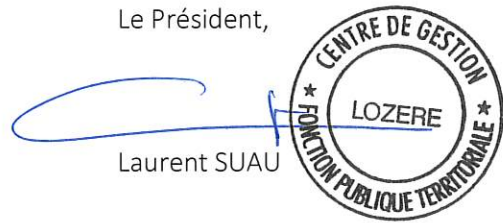
Pour extrait conforme,
Mende, le 07 février 2025

Le secrétaire de séance,

Jean-Paul ITIER



Le Président,



Laurent SUAU

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nîmes, 6 Av. Feuchères, 30000 Nîmes, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.